



Conditions générales de fonctionnement (CGF) de la SELARL VET'ESTEY, 20 ZAE de la GARE – 33680 LE PORGE (SIRET : : 444 226 211 000 35)

Ces conditions générales de fonctionnement de la SELARL VET'ESTEY sont portées à la connaissance des clients sur simple demande, au secrétariat de la Clinique Vétérinaire et disponibles sur simple demande par mail ou courrier postal.

Les actes effectués au sein de la Clinique Vétérinaire sont soumis aux conditions générales de fonctionnement précisées dans le présent document.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires (<https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/mon-exercice-professionnel/documents-pour-mon-exercice?key=&f%5B0%5D=categorie%3A3>).

L'établissement de soins vétérinaires est exploité par la SELARL VET'ESTEY, SIRET n°444 226 211 000 35, enregistrée au RCS de Bordeaux.

Coordonnées de la Clinique :

SELARL VET'ESTEY
20 ZAE de la GARE
33680 LE PORGE
Téléphone : 05 56 60 79 52
Courriel : Veto-leporge@orange.fr

Les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous, qui peut être pris directement à l'accueil de la clinique ou par téléphone au 05 56 60 79 52.

Les chats doivent être présentés en cage, les chiens tenus en laisse. Si un historique de trouble comportemental est connu (trouble de la socialisation, agressivité, etc...) les chiens doivent être présentés muselés.

En cas de maladie contagieuse, un seul accompagnant par animal sera admis dans la clinique. Le port du masque est obligatoire. Du gel hydroalcoolique est à disposition.

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

Les titulaires de l'établissement de soins sont les associés :

- Docteur Vétérinaire Cédric AMESLANT, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse en 2006, n°20674.
- Docteur Vétérinaire Alexia LALLAURET, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2012, n°25327.
- Docteur Vétérinaire Elodie MERLE, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse en 2004, n°18831.



HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La Clinique vétérinaire est ouverte du lundi au vendredi : de 8H45 à 12H30 et de 15H00 à 19H00. Et le samedi de 9H00 à 12H15.

Les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous selon les modalités décrites ci-dessus.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Docteur Vétérinaire Jean-Philippe BILARD, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 1996, n°16997.
- Docteur Vétérinaire Camille TRUCHARD, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2016, n°29131.
- Docteur Vétérinaire Margaux LEGRAND, diplômée de la faculté de Liège en 2020, n°35765

Personnel non vétérinaire :

- Madame Célia DE OLIVEIRA, Auxiliaire Vétérinaire, Echelon 4.
- Madame Maud GAUTHO, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, Echelon 5, diplômée du GIPSA en 2020.
- Madame Amélie GERMAIN, Auxiliaire Vétérinaire, Echelon 4.
- Madame Shannon Rault de WAARD, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, Echelon 5, diplômée du GIPSA en 2021.
- Madame Emma POTHIER, Auxiliaire Vétérinaire, Echelon 4.

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Les animaux de compagnie sont exclusivement reçus à la clinique.

- Consultations de médecine générale et préventive pour les animaux de compagnie.
- Consultation d'ophtalmologie
- Analyses sanguines et urinaires effectuées par nos soins (biochimie -Idexx catalyst one-, hématologie -Idexx Procyte one-, hormonologie -Virbac speed reader-, analyses d'urine – Idexx vetlab UA et Idexx sedivue Dx-, frottis sanguin).

Après accord du client, des analyses peuvent être commandées à un laboratoire extérieur.

- Imagerie médicale (radiographie numérique Philips, échographie canon Xario 100).
- Fibroscopie
- Echographie spécialisée: le cas échéant par un intervenant extérieur, Dr BORDENAVE vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client
- Chirurgie générale et de convenue pour les animaux de compagnie.

SELARL VET'ESTEY

ZAE de la Gare – 33680 LE PORGE (Siret : 444 226 211 000 35)

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Nouvelle Aquitaine sous le numéro : 501 928



- Chirurgie d'ophtalmologie si besoin sous microscope opératoire
- Chirurgie d'orthopédie
- Chirurgie spécialisée d'orthopédie : le cas échéant par un intervenant extérieur, Dr DEROY vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client
- Anesthésie gazeuse, monitoring opératoire (oxymétrie pulsée, capnométrie) .
- Laserthérapie
- La délivrance des médicaments se fait conformément à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

La clinique accepte les cas référés d'ophtalmologie ou d'orthopédie.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés sont surveillés par l'équipe soignante. La surveillance de chaque animal est adaptée à son état clinique et renforcée si nécessaire. Chaque animal dispose d'un box individuel, avec accès à une alimentation physiologique ou diététique selon ses besoins particuliers.

Les visites aux animaux hospitalisés sont possibles en semaine pendant les heures d'ouverture sur rendez-vous.

En dehors des horaires d'ouverture, le vétérinaire, sans être physiquement présent devant chaque box, assurent une surveillance régulière des animaux hospitalisés. La surveillance est adaptée selon les besoins individuels et peut être complétée par une surveillance vidéo.

Si une surveillance plus importante est requise ou demandée par le propriétaire, l'animal peut être transféré par son propriétaire au CHV Aquivet après les avoir contactés et informés du cas de l'animal et après leur accord.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, la permanence et la continuité des soins est organisée de la façon suivante :

Du lundi au vendredi entre 12H30 et 15H : une astreinte est organisée en interne avec les docteurs vétérinaires de la clinique.

Les nuits, samedis après-midi, dimanches et jours fériés : l'équipe d'urgence de la clinique s'organise par roulements selon un planning établi avec les cabinets ou cliniques vétérinaires faisant partie du Service de Garde du Bassin d'Arcachon ; ainsi que dans le cadre d'un contrat de continuité et de permanence des soins conclu avec le Centre Hospitalier Vétérinaire Aquivet (tels qu'enregistrés auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires)

Lors des appels téléphoniques durant les heures de fermeture de la clinique vétérinaire, un message sur le répondeur informe systématiquement le client des coordonnées de la clinique vétérinaire assumant les urgences.

SELARL VET'ESTEY

ZAE de la Gare – 33680 LE PORGE (Siret : 444 226 211 000 35)

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Nouvelle Aquitaine sous le numéro : 501 928



ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats

Pour tout renseignement complémentaire sur les espèces traitées mentionnées ci-dessus, nous vous remercions de vous adresser au secrétariat de l'établissement.

Les animaux de compagnie sont exclusivement reçus à la clinique.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes courants sont affichés à l'accueil.

L'ensemble des tarifs sont disponibles sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers peut être remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au :

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DE NOUVELLE AQUITAINE
40, Rue de Belfort 33000 BORDEAUX – Tél : 05.56.24.56.93 –
courriel : cro.nouvelle-aquitaine@ordre.veterinaire.fr

RCP

La clinique Vétérinaire a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de l'organisme suivant :

VETOPTIM
43 avenue de l'opéra, 75002 PARIS
01.77.66.40.89

Le numéro de police d'assurance est le suivant : OWE100710



LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur Vétérinaire Cédric AMESLANT.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : <https://www.veterinaire.fr/je-suis-proprietaire-danimaux/mediation-de-la-consommation/comment-saisir-le-mediateur-de-la-consommation>

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou bien par écrit sous forme d'un contrat de soins dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès d'un animal de compagnie (chat, chien, NAC), nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons également assurer, par l'intermédiaire de la Société « INCINERIS », dont le siège est Immeuble LE WELLICE, 50 rue de la vague, 4ème étage, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, l'incinération collective ou individuelle avec restitution des cendres, selon la demande préalablement formulée.



Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client et le vétérinaire.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et de deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux qui sont identifiés font l'objet d'une recherche de leur propriétaire qui est contacté par la Clinique vétérinaire. Dans l'éventualité d'une absence de réponse dudit propriétaire de l'animal, ce dernier est envoyé à la fourrière.

Les frais d'hospitalisation éventuels sont à la charge du propriétaire.

Les animaux non identifiés sont remis à la fourrière municipale en vue d'une prise en charge par la fourrière départementale.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables au comptant en fin de consultation ou lors de la restitution de l'animal.

La clinique accepte les règlements par chèque, espèces, carte bleue.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées à 1.5 fois le taux légal en vigueur le jour d'exigibilité de la facture seront exigées.

La clinique vétérinaire se réserve le droit de confier le recouvrement des sommes restant dues à une société de recouvrement de créances et/ou de poursuivre le débiteur en cas défaut de paiement.

Fait à Le Porge, le 15/10/2024

Clinique Vétérinaire VETESTEY du Porge
Drs AMESLANT, LALLAURET et MERLE
20 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE
05.56.60.79.52

Docteur Vétérinaire Cédric AMESLANT

Docteur Vétérinaire Alexia LALLAURET

Docteur Vétérinaire Elodie MERLE

Co-Gérants